

ANNEE 1963

-:-:-:-

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

VU l'Ordonnance N°1/GPRD du 28 Octobre 1963 portant suppression d'institutions et formation du Gouvernement Provisoire, et l'ordonnance N°17/GPRD/SGG du 4 Décembre 1963 qui l'a modifiée ;

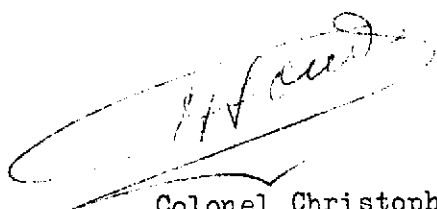
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Monsieur ADDAH Pascal, Conseiller Technique, chargé des Affaires Intérieures, est nommé cumulativement avec ses fonctions actuelles Directeur des Affaires Intérieures à Porto-Novo, en remplacement de Monsieur Paul HOUNKPATIN, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

COTONOU, le 20 Décembre 1963.


Colonel Christophe SOGLO

Ampliatiions :

Présidence	10
DAI	10
DP	2
DFP	2
SGG	4
Intéressés.....	2